



Panne véhicule sous garantie

Par **FOURNY Frederic**, le **11/02/2017** à **15:20**

Bonjour. j'ai acquis un véhicule de 12 ans et 120000 km chez un vendeur professionnel en novembre dernier. Ce véhicule est tombé en panne moteur durant la garantie. Je l'ai fait remorquer chez ce professionnel à mes frais car il ne démarrait pas. Depuis ce professionnel n'arrive pas à trouver la panne et il refuse de l'emmener chez un concessionnaire qui aurait les outils de diagnostique. Je suis inquiet car il me propose de démonter le moteur. Il me promet depuis 3 semaines que le véhicule sera réparé en fin de semaine. Que puis-je faire ? Puis-je le contraindre à emmener le véhicule chez un concessionnaire de la marque ? Puis-je demander l'annulation de la vente ? Quels sont mes droits ? Merci de vos réponses.